

**DÉCRET D'APPROBATION ET DE PROMULGATION**

**AD EXPERIMENTUM DES STATUTS DU DIOCÈSE DE VALENCE**

- Vu les statuts et ordonnances du diocèse de Valence promulgués les 25 mars 2004 sur les prêtres associés, 25 mars 2004 sur les prêtres retraités, 29 juin 2006 sur les laïcs en mission ecclésiale, 08 avril 2007 sur le Conseil pastoral diocésain, 27 mai 2007 sur les paroisses, 27 mai 2007 sur les Conseils pastoraux de paroisse, les relais et les Équipes d'animation pastorale, 25 novembre 2007 sur les Conseils Paroissiaux pour les Affaires Économiques, et 15 juin 2016 sur les statuts diocésains du curé ;
- Considérant qu'il a été proposé des modifications et des amendements qui semblaient nécessaires ;
- Considérant que ces propositions ont été présentées et travaillées au Conseil épiscopal, au Conseil presbytéral, au G17 (conseil épiscopal élargi) ;

je soussigné,

**Pierre-Yves MICHEL, Évêque de Valence,**

**décrète :**

**approuver et promulguer *ad experimentum* les statuts du diocèse de Valence placés en annexe au présent décret.**

Ces nouveaux statuts diocésains entreront en vigueur le 25 mars 2023 pour une durée *ad experimentum* de deux ans.

Avec l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts diocésains sont abrogés tous les statuts et ordonnances susvisés et toutes les normes diocésaines antérieures contraires.

Ces nouveaux statuts diocésains seront publiés sur le site internet du diocèse, les documents originaux du présent décret et des nouveaux statuts étant conservés aux archives de la Chancellerie.

Fait à Valence en deux exemplaires originaux,  
le 17 mars 2023.



+ 

+ Pierre-Yves MICHEL  
Évêque de Valence

  
Angélique BERRUYER  
Chancelier